



Compte Rendu du

**COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE DE  
SCANDULA - RISERVA NATURALE DI SCANDULA**

*Réunion du 25 octobre 2021 en visioconférence*

**Etaient présents en tant que membre du Comité Consultatif :**

Monsieur G. ARMANET	Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, représentant le Président du Conseil Exécutif de Corse
Monsieur J. COSTA	Président du Parc Naturel Régional de Corse
Madame J. DIJOUX	Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Corse
Monsieur X. OLIVIERI	Agence du Tourisme de la Corse
Monsieur J.-F. LUCIANI	Mairie d'OSANI
Madame C. NATALI	CPIE Ajaccio
Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE	Président du Conseil Scientifique
Monsieur E. VILLAIN	Premier Prud'Homme des pêcheurs de Balagne
Monsieur D. PIERI	Association des Bateliers de Scandola
Madame A. CHARDIN	Préfecture Maritime de Méditerranée

**Etaient excusés :**

Monsieur D. FEDERICI	Président de l'Università di Corsica – Pasquale Paoli
Le Comité Directoire	U Levante
Monsieur M. MURACCIOLE	Le Délégué du Conservatoire du Littoral
Monsieur J.-P. FONTANA	Association Pour l'Etude Ecologique du Maquis

**Etaient également présents :**

Monsieur J.-M. PALAZZI	Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse
Madame G. BALDOVINI	Office de l'Environnement de la Corse
Monsieur G. FAGGIO	Office de l'Environnement de la Corse
Monsieur Y. PETIT	Conservatoire Botanique National de Corse – Office de l'Environnement de la Corse
Madame C. PIETRI	Office de l'Environnement de la Corse
Monsieur S. GUELFUCCI	Office de l'Environnement de la Corse
Madame A. ZAPATA	Office de l'Environnement de la Corse
Monsieur A. CHIORBOLI	Office de l'Environnement de la Corse
Monsieur J. POGGI	Prud'homme des Pêcheurs de Balagne
Madame M. TORRE	Parc Naturel Régional de Corse

Monsieur V. LENORMAND	Parc Naturel Régional de Corse
Monsieur J. INNOCENZI	Parc Naturel Régional de Corse
Monsieur N. ROBERT	Parc Naturel Régional de Corse
Madame E. SAVAROC	Direction de la Mer et du Littoral Corse
Monsieur T. BATAILLE	Direction de la Mer et du Littoral Corse

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu du comité consultatif du 20 juillet 2020
2. Présentation des travaux du Conseil Scientifique
3. Demandes d'avis du Comité Consultatif relatives :
  - a. Au rapport d'activité 2020
  - b. A l'arrachage d'espèces végétales dont *Seseli praecox* sur la tour d'Elbu
  - c. Au mouillage dans la Réserve Naturelle de Scandula
  - d. Aux nouveaux usages – drones, drones sous-marins
  - e. Aux demandes de prises de vues photographiques et cinématographiques en général dans la réserve et à la demande de M. Desjobert
  - f. A la dératisation de l'île de Gargalu
  - g. A la demande pour une étude de la microclimatologie des îlots de la réserve naturelle de Scandula par l'initiative PIM – Petites Iles de Méditerranée
4. Points d'information relatifs :
  - a. A la mise à jour de l'inventaire de la flore vasculaire et à l'étude phytosociologique et cartographique de la végétation de la réserve
  - b. A l'extension de la Réserve MAB – Réserve de biosphère de Falasorma Dui Sevi
5. Questions diverses

La séance débute à 14h30, sous la présidence de Monsieur G. ARMANET. Il remercie les participants de leur présence. Il rappelle que le Comité Consultatif ne peut valablement donner un avis que si un tiers au moins de ses membres est présent. Ainsi, le quorum n'est pas atteint ce jour. Le président de l'Office de l'Environnement de la Corse propose aux membres présents de présenter les points de l'ordre du jour ne demandant pas un avis du Comité Consultatif afin d'alléger la prochaine séance qui se tiendra dans un délai de deux mois sur le même ordre du jour.

## 2. Présentation des travaux du Conseil Scientifique

Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE présente les travaux du Conseil Scientifique qui s'est réuni les 26 et 27 mai 2021. Il fait un point sur la situation du balbuzard pêcheur. Le suivi est assuré par les agents du Parc, notamment à l'aide de drone. Un déclin du succès à l'envol est constaté. Monsieur O. DURIEZ, ornithologue, pense que le dérangement est la raison principale de ce déclin. En revanche, le balbuzard corse s'exporte bien avec un jeune bagué en Corse qui vient de nicher en Sardaigne. Par rapport à la situation du balbuzard, le Conseil Scientifique a rendu 2 avis : que le mouillage sur ancre soit interdit, de jour comme de nuit, sur l'ensemble de la réserve et que le Ministère de l'Environnement modifie l'article 18 du décret de création de la réserve afin de permettre au Préfet maritime de règlementer le mouillage des embarcations dans la réserve.

Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE présente ensuite les résultats de l'étude sur le corail rouge. Il rappelle les principales caractéristiques écologiques de l'espèce. Deux stations sont suivies : la grotte à corail de Palazzu et la passe de Gargalu. Des mortalités fortes ont été observées notamment en 2003 et en 2018-2020. Ces mortalités sont dû à une augmentation de la température des eaux.

Au niveau du volet terrestre de la réserve, il explique l'intérêt de développer des programmes de recherche sur la biodiversité terrestre. D'ailleurs plusieurs programmes d'études sont à prévoir sur ce volet comme la mise à jour de l'inventaire botanique et phytosociologique.

Un important travail d'inventaire des lichens sur la Réserve Naturelle de Scandula a été effectué entre les 19 et 24 septembre par Madame D. GONNET et Monsieur O. GONNET de l'Association Française de Lichénologie avec le concours de Monsieur N. SUBERBIELLE du Conservatoire Botanique National de Corse. Plusieurs espèces remarquables ont été découvertes sur site, les analyses sont toujours en cours avant publication finale.

Le Conseil Scientifique a également rendu un avis sur le patrimoine bâti face à la dégradation des tours de Gargalu et d'Elbu.

Enfin, Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE revient sur le financement des programmes d'études. Il soutient qu'une partie des études validées à l'unanimité par le Conseil Scientifique n'a pas été financée par l'Office de l'Environnement de la Corse du fait de l'importance du programme d'étude déjà financé et en attente de réalisation. De plus, il précise que les futures études devront être prises en charge par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse.

Il s'inquiète de la baisse de productivité au niveau scientifique dans la réserve. Il demande que les procédures administratives soient allégées afin de correspondre au temps scientifique.

Il rappelle également que la perte du diplôme européen était prévisible et attendue. Il condamne l'exclusion du Conseil Scientifique de Scandula de la réflexion sur la future Réserve Naturelle de Corse.

Il termine en remerciant les agents de terrains ainsi que les administratifs qui ont permis la tenue des études et l'organisation des différents comités.

### **Questions et débats :**

Monsieur G. ARMANET s'étonne des propos de Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE quant à la mise à l'écart du Conseil Scientifique sur la réflexion de l'élaboration de la future Réserve Naturelle de Corse. Il rassure le président du Conseil Scientifique sur l'implication des scientifiques dans la réalisation de la future réserve.

Il apporte son soutien aux agents de l'Office de l'Environnement ainsi que du Parc Naturel Régional de Corse par rapport à la publication de Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE dans le « Scientific reports of the Port-Cros national park ». Il rappelle qu'il est important de mettre en commun le travail et les connaissances afin de définir une stratégie pour faire vivre la réserve.

Il confirme que les études demandées par le Conseil Scientifique et le gestionnaire auront lieu en prenant en compte le temps administratif. Il espère travailler dans un climat apaisé afin de donner sa vraie dimension à la Réserve Naturelle de Scandula. Ce travail permettra à terme un retour du label européen.

Monsieur J. COSTA rejoint le président de l'Office de l'Environnement de la Corse. Il pense qu'il est de bon ton d'avertir l'Office de l'Environnement de la Corse, principal financeur, ainsi que le gestionnaire avant de communiquer de la sorte sur la gestion de la Réserve Naturelle. Il rappelle que les scientifiques ont toujours été accueilli à bras ouverts dans la réserve mais ils doivent faire preuve de respect envers l'institution. Il souligne que la situation s'améliore d'année en année. Il souhaite continuer la collaboration avec Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE sous réserve d'une communication préalable avec les agents de l'Office de l'Environnement de la Corse et du Parc Naturel Régional de Corse.

Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE remercie les deux présidents. Il est ravi de la teneur des propos de Monsieur J. COSTA. Il souhaite également le retour du label européen.

Monsieur G. ARMANET demande une feuille de route du Conseil Scientifique pour travailler de concert pour arriver à la récupération du diplôme européen. Il souhaite également que le Conseil Scientifique flèche des objectifs pour la gestion et pour redorer le blason de la Réserve Naturelle de Scandula.

Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE soutient la démarche. Une rencontre avec les deux présidents aura lieu rapidement pour cadrer les demandes.

#### 4. Information du Comité Consultatif relative :

- a. A la mise à jour de l'inventaire de la flore vasculaire et à l'étude phytosociologique et cartographique de la végétation de la réserve

Ce point a été présenté par Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE dans la partie 2. du présent compte-rendu.

- b. A l'extension de la Réserve MAB – Réserve de biosphère de Falasorma Dui

Monsieur J. INNOCENZI présente la réserve de biosphère Falasorma – Dui Sevi. Le travail d'extension a duré 4 à 5 ans et a été présenté en 2019. La décision finale a été donnée en octobre 2020 par le Conseil international de Coordination des Réserves de Biosphères.

La Réserve de Biosphère compte aujourd'hui 12 communes au lieu de 3 précédemment. Elle recouvre la façade maritime du Parc Naturelle Régional de Corse avec plus de 60 000 ha de partie terrestre. Elle présente de nombreux habitats et espèces emblématiques de la Corse. Elle compte également dans son périmètre de nombreuses zones protégées comme la Réserve Naturelle de Scandula, 4 réserves de chasse, 12 sites du Conservatoire du Littoral ou 8 sites NATURA 2000.

Les réserves de biosphères sont découpées en 3 types de zones : centrale, tampon et transition. Les aires centrales doivent être protégées par la législation nationale et doivent représenter plus de 3% de l'aire totale de la réserve. Plus de 6 000 ha sont en aire centrale. Les zones tampons entourent les aires centrales. Ces zones sont des zones de développement durable où les activités sont compatibles avec les principes écologiques comme la recherche scientifique ou la récréation. Plus de 54 000 ha sont en zone tampon. Les zones de transition se prêtent quant à elles à diverses activités. Plus de 25 000 ha sont en zone de transitions.

#### **Questions et débats :**

Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE demande des précisions sur les réserves de chasse.

Madame C. PIETRI rappelle que les réserves de chasse sont des zones où la chasse est interdite afin de préserver la faune sauvage.

Monsieur J. INNOCENZI précise que les réserves de chasse prise en compte dans les aires centrales sont celles possédant un plan de gestion.

## 5. Questions diverses

Madame C. NATALI revient sur la présentation de Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE sur le corail rouge. Elle souhaite des précisions sur la profondeur des stations étudiées ainsi que sur la température mortelle pour les coraux.

Monsieur C.-F. BOUDOURESQUE rappelle que le corail rouge peut descendre à plus de 80 mètres de profondeur. Les stations étudiées sont situées aux alentours de 20m de profondeur. La mortalité ne touche pas toutes les stations mais est préoccupante. Pour la température, celle-ci doit dépasser 25°C pendant plusieurs semaines, souvent dans les périodes sans vent. Ces réchauffements peuvent aller jusqu'à 28°C.

Monsieur E. VILLAIN demande pourquoi l'extension de la Réserve Naturelle de Scandola ou la création de la future Réserve Naturelle de Corse n'est pas à l'ordre du jour. Il demande des précisions sur le périmètre de la future réserve.

Monsieur G. ARMANET rappelle que ce point n'est pas à l'ordre du jour.

Le président de l'Office de l'Environnement de la Corse remercie les participants et clôt la séance à 15h40.